



Fiche de poste

Développons ensemble les richesses humaines

Identification

Intitulé du poste	Responsable Unité protection enfance	Direction	DEF
Intitulé du métier de référence		Service	ASE Unité Ouest Anjou
Nom, prénom du titulaire du poste (s'il est déjà en poste)		Code poste SEDIT*	A000000025
		Code métier*	

*: case remplie uniquement par la DRH

Statut

Catégorie	☒ A ☐ B ☐ C	Titulaire / contractuel	Titulaires
Filière	Administrative et sociale	Cadre d'emplois	Attachés /C.S.E
Grade détenu		Grades possibles	Attaché -Attaché pal Conseiller socioéducatif- Conseiller socioéducatif supérieur

Conditions de travail

Lieu (rattachement administratif principal)	ANGERS	Travail sur écran (+ de 2h/jour)	☐ Non ☒ Oui
Déplacements (lieux, fréquence...)	☐ Non ☒ Oui	Option ARTT	☐ 1 ☐ 2 ☒ 3 Indifférent
Permis de conduire requis	☐ Non ☒ Oui	Astreinte	☐ Non ☒ Oui
Matériel mis à disposition (véhicule, tenue...)		Délégations de signature	☐ Non ☒ Oui
Conditions de travail particulières (travail le week-end, en soirée, travail en équipe, intempéries...)	☐ Non ☒ Oui	Lesquelles : flexibilité des horaires (astreintes) Binôme avec un autre responsable protection enfance	

Prévention hygiène et sécurité : « Il est rappelé la responsabilité de chacun en matière de respect des règles de prévention, d'hygiène et de sécurité :

- tout agent doit veiller à sa propre sécurité et à celle de ses collègues ;
- de surcroît, le manager est responsable de la bonne application de ces règles. »

Source : Articles L4121-1 et L4122-1 du code du travail

Règles particulières d'hygiène et de sécurité à respecter ¹ .	☒ Non ☐ Oui	Lesquelles :
Aptitudes physiques requises (le cas échéant)	☒ Non ☐ Oui	Lesquelles :

¹ En cas de réponse positive, la présente fiche de poste doit être accompagnée d'un document précisant ces règles.

Place dans la hiérarchie et relations de travail

Fonction et nom du supérieur hiérarchique direct (N+1)	Luc Gabory – Directeur adjoint Enfance famille	
Fonction des subordonnés directs (N-1) (nombres de personnes encadrées)	Adjoint du responsable protection enfance, gestionnaires de dossiers ASE, secrétaire et référents protection	
Réalisation de l'évaluation annuelle du personnel	☐ NON	X ☐ OUI
Principaux interlocuteurs au sein des services départementaux	Les autres responsables protection enfance, l'unité adoption, le service offre d'accueil jeune, le service PMI, les PDS (équipe EP), le CDEF,	

Principaux interlocuteurs à l'extérieur des services départementaux

Les acteurs du dispositif de prévention et de protection de l'enfance au sens large : Parquet des mineurs, juges des enfants, PJJ, Éducation Nationale, Établissements de santé, milieu associatif gérant des établissements ou services sociaux et médico-sociaux, les services de psychiatrie adultes et enfants, les acteurs du loisir, ...

Contributions du poste à l'activité du Département

Mission

Placé sous l'autorité du Chef de service de l'ASE, le Responsable Unité Protection Enfance assure le management des agents de l'unité (administratifs et référents protection) de son territoire d'intervention.

Il a pour mission de garantir l'accueil, l'hébergement et la prise en charge éducative des enfants confiés en veillant à la qualité des relations parents enfants en vue autant que possible de favoriser le retour au foyer parental ou familial. À défaut, il veille à adapter la situation statutaire du jeune et prépare son autonomie et insertion sociale. Pour ce faire, il manage une équipe administrative et éducative et s'entoure de conseil du cadre technique protection et requiert la mobilisation de psychologues sur le suivi des enfants confiés.

ACTIVITES LIEES AU POSTE (10 activités maximum)	poids relatif %	niveau de resp ²
> Activités principales :		
Pour exercer ses missions, il assure les fonctions suivantes :		
1 : au titre de sa mission relative aux enfants confiés ou dispositifs de protection de l'enfance délégués : - La proposition d'orientation et la mise en œuvre des décisions relatives aux enfants confiés à partir du projet pour l'enfant constitué et validé (PPE) qu'il porte et fait évoluer - La garantie d'application et de gestion relative aux décisions d'octroi des aides financières au titre de l'ASE en conformité avec le règlement départemental d'aide sociale à l'enfance. - La mise en œuvre de l'évolution du statut de l'enfant au regard des évolutions éducatives parentales ou de constats éventuels de délaissement - Les décisions d'orientation en centre maternel - La garantie du respect des droits et obligations des familles et du respect des droits des enfants - L'interface harmonisée de travail entre unité ASE et les juges pour enfants, le parquet, les juges aux affaires familiales... sur la politique et les dispositifs de protection de l'enfance		
2 : au titre de sa fonction de responsable d'unité : - Le suivi et l'analyse des tableaux de bords de l'unité (suivi d'activité, charge de travail et orientations) dont la maîtrise des engagements financiers des décisions prises - La proposition d'améliorations de procédures, processus, dispositifs de protection de l'enfance - La coordination avec les autres services ou unités ASE et les autres acteurs du champ de la protection de l'enfance en vue de développer l'efficacité qualitative et les rapports avec les prestataires - L'analyse des évolutions de prise en charge en s'appuyant notamment sur les extractions du progiciel ASE - La gestion des RH et le développement des compétences des professionnels de l'unité ASE		
Total	100 %	

² Niveau de responsabilité :

I - décide, est responsable de / II - propose, élabore, définit, participe à / III - exécute, met en œuvre.

COMPETENCES LIEES AU POSTE

Savoirs (connaissances théoriques)	- la législation et la réglementation relatives, à la protection de l'enfance, au droit de la famille et de l'enfant, - Une formation juridique de niveau universitaire
Savoir-faire (lié à l'expérience pratique)	- le management d'équipe et le développement des compétences des professionnels - la capacité à apprécier la nature et le niveau d'urgence, - des aptitudes au travail d'équipe et aux relations partenariales - des capacités rédactionnelles administratives, juridiques et financières (notes, rapports, appels à projet, conventions, recours juridiques...). - des capacités d'analyse, de synthèse, d'évaluation de dispositifs et de propositions - la maîtrise des outils bureautiques et l'aptitude à proposer, suivre les évolutions du progiciel métier
Savoir procédural (procédures)	- la maîtrise des règles administratives, financières et juridiques de la collectivité départementale - la connaissance des organisations territoriales et du secteur privé habilité - la connaissance des dispositifs, des acteurs et des populations dans le champ de la protection de l'enfance,
Savoir relationnel (relations humaines)	- adaptation, - écoute, réactivité et diplomatie, - aptitude à la gestion des situations d'agressivité ou de conflit - sens de la communication et pédagogie
Autres	

Régime indemnitaire et avantages annexes

1/Indemnité de sujétion spécifique

Nature :	☒ Manager	☐ Chargé de mission
Niveau :	1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7	1 – 2 – 3 – 4

Indemnité spécifique pour les agents des filières autres que technique :

☐ Appui technique
☐ Négociateur foncier

Indemnité spécifique pour les agents de catégorie C de la filière technique :

☐ Dessinateur de niveau 1
☐ Surveillant de travaux
☐ Technicien d'exposition
☐ Chef de garage
☐ Dessinateur de niveau 2

2/Nouvelle bonification indiciaire

• Critères d'attributions de la NBI hors Zone urbaine sensible

Nature :	Nombre de points :
----------	--------------------

• Critères d'attributions de la NBI dans les Zones urbaines sensibles

A/Nom du quartier concerné :	
B/Nom du collège concerné :	
C/Nature :	Nombre de points :

3/Autres avantages

☐ Logement de fonction :	☐ Utilité de service	nombre de pièces principales :
	☐ Nécessité absolue de service	nombre de pièces principales :

☐ Véhicule de service avec remisage permanent à domicile

☐ Technologie de l'information
☐ Ordinateur portable
☐ Téléphone portable
☐ Agenda électronique

☐ Vêtement de travail
--

Document élaboré par :		Le	
Validé par (direction/DGA)		Le	